

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 3 FEVRIER 2026**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoir : 1

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 janvier 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, Sophie RIVALLEAU et Fabrice ADAMO

Excusés :

- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sabrina LAURENTIN
- ✓ Adrien MILLET

Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

=====

URBANISME

Numérotation des Rues

Rue de l'Abbaye et Rue Bardais

La Mairie a été saisie de deux demandes de numérotation concernant : La Rue de l'Abbaye à « Veluché » et La Rue Bardais à « Maisoncelle »

Les propositions de numérotation sont les suivantes :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
143E N°1142	SICOT Christopher	Rue de l'Abbaye « Veluché »	1 Rue de l'Abbaye « Veluché »
143E N°1095	GUERIN Odile	1 Rue de l'Abbaye « Veluché »	9 Rue de l'Abbaye « Veluché »
ZO N°52	GORIN Camille	Rue Bardais « Maisoncelle »	11 Rue Bardais « Maisoncelle »
A N°1253	GORIN Camille	Rue Bardais « Maisoncelle »	11Bis Rue Bardais « Maisoncelle »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider les numérotations proposées ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 4 février 2026
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis RIDOUARD



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20260204-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-02-2026

Publication le : 04-02-2026